

terre situés des deux côtés de la ligne, et d'un subside de \$30,000,000 (£6,000,000 sterling). Le gouvernement impérial garantissait sur cette somme l'intérêt de £2,250,000 qui, par le virement de l'emprunt des fortifications au même compte, furent portés définitivement à £3,800,000.

La session se termina le 14 juin. Le parlement fut dissous le 8 juillet. Le 25 juin j'arrivai en ce pays, et j'eus une connaissance personnelle de plusieurs des faits que je vais maintenant relater.

Du 15 juillet au 12 octobre eurent lieu les élections. Aussitôt qu'elles furent terminées, Sir *John Macdonald* revint à Ottawa, et le chemin de fer Canadien du Pacifique devint un fréquent sujet de conversation entre nous. Mon gouvernement n'a jamais paru favorable à l'idée de donner le contrat à l'une ou l'autre des compagnies rivales qui se disputaient alors la préférence. Dans la compagnie du sénateur *Macpherson*, les intérêts d'Ontario étaient très-fortement représentés ; et dans celle de Sir *Hugh Allan*, les intérêts de Québec prédominaient. L'entreprise projetée devait évidemment grever les ressources du pays de taxes portées à leurs dernières limites. Pour cette raison, Sir *John* prétendait qu'il ne fallait pas exclure les Canadiens qui désiraient aider à l'entreprise, et que l'on devait travailler à opérer une fusion des deux compagnies, comme il y était pourvu par leurs actes d'incorporation et par l'acte du parlement. Je ne désire pas parler des négociations compliquées et quelque peu obscures qui eurent alors lieu entre M. *Macpherson* et Sir *Hugh Allan*, à l'instance de mon gouvernement.

No. 2. } Elles sont suffisamment exposées dans le *livre bleu* qui accompagne la présente et que j'ai marqué pour les besoins de la consultation. Il suffit de dire que, malgré les efforts de Sir *John Macdonald*, pour amener une entente entre les parties, les négociations n'ont pas du tout réussi, surtout, comme l'une d'elles l'allègue, parce que Sir *Hugh Allan* n'avait pas réellement brisé avec les Américains, et, suivant l'autre, parce que M. *Macpherson* ne voulait pas reconnaître les prétentions de Sir *Hugh Allan* à la présidence, prétentions que mon gouvernement était disposé à admettre, en considération, disait-il, non-seulement de la position influente qu'il occupait dans la province de Québec, mais parce que c'était le premier Canadien qui s'était occupé de l'entreprise.

A l'égard de ce point, je puis faire observer que, quoique je ne sois pas en mesure de connaître quand ou jusqu'à quel degré mes ministres ont pu s'engager à favoriser l'élection de Sir *Hugh Allan* comme président, le choix d'un tel homme, le premier fondateur de la ligne océanique de communication entre la Grande-Bretagne et le Canada, celui qui peut à bon droit être regardé comme le plus riche capitaliste de la Confédération, et qui devait plus que tout autre faire impression sur le marché anglais, était un choix que, alors, peu de personnes paraissaient disposées à critiquer.

Ayant échoué dans leurs efforts pour opérer la fusion qu'ils désiraient, Sir *John Macdonald* et ses collègues manifestèrent l'intention de favoriser la formation d'une compagnie nouvelle et indépendante, composée de tous les éléments de force que l'on trouverait dans la Confédération ; et peu de temps avant la réunion du nouveau parlement, en mars, il fut constitué un bureau de directeurs, qui, outre les principaux promoteurs des deux anciennes compagnies, renfermait des représentants de chacune des provinces de la Confédération. Naturellement, Sir *Hugh Allan* fut élu président de ce bureau, et la charte fut définitivement octroyée à la compagnie qu'il représentait.

Dans des dépêches précédentes, j'ai déjà mentionné à Votre Seigneurie les précautions qui furent prises pour empêcher les capitalistes américains ou étrangers d'avoir le contrôle de l'entreprise. Je ne suis pas assez au fait des spéculations de chemin de fer pour assurer, sur ma propre autorité, que les restrictions introduites dans la charte à cet égard, suffiront pour atteindre l'objet en vue. L'argent, comme l'eau, est doué de la propriété de se faire passage, et sait bien aller où il peut fructifier, — mais d'après ce que j'en puis juger, toutes les précautions raisonnables semblent avoir été prises. Tous les directeurs doivent être sujets britanniques. Le président et la majorité des directeurs doivent résider en Canada, et quoique les actions soient transférables, elles ne peuvent l'être, dans les six premières années, sans l'approbation